

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

21-2018-09-20-003

Arrêté préfectoral n°762 du 20 septembre 2018 portant  
renouvellement du comité consultatif de gestion de la  
réserve naturelle Combe Lavaux - Jean Roland



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**Direction départementale des territoires**

**Service préservation et aménagement de l'espace**

Bureau nature, sites et énergies renouvelables

Le préfet de la région Bourgogne  
Préfet de la Côte-d'Or  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE PREFECTORAL N° 762 DU 20 SEPTEMBRE 2018 PORTANT  
RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION DE LA RÉSERVE  
NATURELLE COMBE LAVAUX - JEAN ROLAND**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R.332-15 et suivants;

VU le décret n°2004-1363 du 10 décembre 2004 portant création de la réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux – Jean Roland, notamment son article 3;

VU le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement;

VU l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2015 portant renouvellement du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle Combe Lavaux – Jean Roland;

VU les consultations effectuées;

**CONSIDERANT** que le mandat des membres est arrivé à terme;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Le comité consultatif de gestion de la réserve naturelle de la Combe Lavaux – Jean Roland est présidé par M. le préfet ou son représentant et comprend :

**I. Représentants des collectivités territoriales, de propriétaires et d'usagers**

- M. le Maire de Gevrey-Chambertin ou son représentant,
- M. le Maire de Brochon ou son représentant,
- Mme ou M. le conseiller départemental du canton de Longvic,

- M. le président de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ou son représentant,
- M. le président du conseil départemental de la Côte-d'Or ou son représentant ,
- Mme la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- M. le président du comité départemental de randonnée pédestre de Côte-d'Or ou son représentant
- M. le président de la société de chasse de Gevrey-Chambertin ou son représentant,
- M. le président de la société de chasse de Brochon ou son représentant,
- M. le président du comité territorial de Côte-d'Or de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade ou son représentant,
- M. le président de Côte-d'Or tourisme ou son représentant,

## **II. Représentants d'administrations et d'établissements publics intéressés**

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- M. le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires de Côte-d'Or ou son représentant,
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale de Côte-d'Or ou son représentant,
- Mme la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant,
- M. l'Inspecteur de l'Académie de Dijon, directeur des services départementaux de l'Éducation de Côte-d'Or ou son représentant,
- M. le directeur de l'agence Bourgogne Est, office national des forêts Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant,
- M. le responsable du service départemental de Côte-d'Or de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant,
- M. le président du centre régional de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant,

## **III. Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations de protection de la nature**

- M. Loïc BOLLACHE, spécialisé dans la dynamique et conservation de la biodiversité,
- M. Nicolas DEBAIVE, expert scientifique forêt,
- M. Régis DESBROSSES, mammalogue,
- M. Alain GARDIENNET, mycologue, ou un représentant de la société des sciences naturelles de Bourgogne,
- M. Thierry RIGAUD, directeur de recherche au centre national de la recherche scientifique (CNRS) en écologie évolutive,
- M. le directeur du conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne ou son représentant,
- M. le directeur du conservatoire botanique national du bassin parisien ou son représentant,
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Côte-d'Or ou son représentant,
- Mme la présidente du comité des associations et des personnes pour la protection régionale de l'environnement (CAPREN) ou son représentant,

2

57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex - Tél. : 03 80 29 44 44 – fax : 03 80 29 43 99

<http://www.cote-dor.gouv.fr>

[Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

**ARTICLE 2:** Le mandat des membres du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle de la Combe Lavaux – Jean Roland est fixé à une durée de trois ans, à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 3:** Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 20 septembre 2018

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

signé : Christophe MAROT